

Renouveau d'Edward Jossa à la présidence de l'UGAP

Par décret pris en conseil des ministres du 24 novembre 2021, Edward Jossa a été nommé Président-directeur général de la centrale d'achat public et ce, pour un nouveau mandat de cinq années.

« Ce mandat s'ouvre à un moment où les productions et les échanges économiques restent encore perturbés par les effets de la crise sanitaire. Il s'inscrit aussi dans un mouvement plus profond qui voit s'accélérer la révolution numérique et se renforcer la demande d'une commande publique

économiquement plus performante et plus engagée dans la réponse aux enjeux sociaux et environnementaux. Aussi, je compte présenter à nos ministères de tutelle un projet stratégique visant l'équilibre le plus favorable aux objectifs de la commande publique. Ce projet visera également à améliorer la prise en compte des attentes de nos clients par une meilleure mesure de leur satisfaction et par une poursuite déterminée de

notre action en faveur de la qualité de service. Les deux prochaines années verront aboutir les programmes de transformation ambitieux engagés lors de mon premier mandat pour inscrire pleinement l'UGAP dans un univers désormais digital. Je suis convaincu du caractère essentiel de cette trajectoire et de sa nécessité pour consolider l'établissement dans sa position d'acteur de référence de la commande publique ».



Après avoir exercé à plusieurs reprises des responsabilités dans différents ministères et en cabinet ministériel, Edward Jossa, 61 ans, ancien élève de l'ENA, est nommé en 2003 directeur de l'administration générale et de l'équipement au sein du ministère de la Justice, puis, en 2006, directeur général des collectivités locales au ministère de l'Intérieur. De 2009 à 2015, il a occupé les fonctions de président-directeur général de l'Agence de Services et de Paiement (ASP). Depuis septembre 2016, il est Président-directeur général de l'UGAP.

À propos de l'UGAP

L'UGAP, centrale d'achat public généraliste nationale, est un acteur central de l'achat public dont l'activité globale s'élève désormais à plus de 5 milliards d'euros HT en 2020. Elle répond aux besoins de toutes les structures publiques ⁽¹⁾ quels que soient leur taille et leur montant de commandes. L'offre de l'UGAP repose sur plus de 2000 marchés attribués selon les règles de la commande publique. Ses clients peuvent accéder ⁽²⁾ à plus d'un million de références auprès de ses fournisseurs.

L'UGAP, au travers des achats qu'elle réalise, constitue un vecteur dans le champ de la commande publique. 78% de ses fournisseurs sont des PME et ETI. 83% des marchés comportent une disposition RSE. L'UGAP a obtenu le label "Relations Fournisseurs et Achats Responsables", décerné par la Médiation des entreprises et le Conseil national des achats.

Pour en savoir plus : www.ugap.fr

(1) Ses clients sont les collectivités territoriales, les administrations et les établissements publics de l'Etat, le secteur social et les établissements publics de santé.

(2) Tout acheteur public qui s'adresse à l'UGAP est dispensé de ses obligations de publicité et de mise en concurrence. Les clients de la centrale d'achat peuvent donc accéder immédiatement avec un simple bon de commande à l'ensemble de son offre.